



Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 22 FEVRIER 2024 à 18h00

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, **PRESIDENT**

Date de convocation du conseil d'administration : **07 FEVRIER 2024**

Etaients présents : Monsieur Ange MUSSO – Madame Jeanne MOGGIA – Madame Nathalie FEVRE – Madame Ingrid FASS – Madame Christiane MARTEL – Madame Claudine GENIEYS – Madame Pierrette MASINI

Ont donné procuration :

Absents: Madame Josiane VERGOS – Madame Fanny REBUFFEL

Secrétaire de séance : Madame Nathalie FEVRE

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Délibération N° 01/2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU LE REVEST LES EAUX,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de séance, que le Débat d'Orientations Budgétaires concernant le Centre Communal d'Action Sociales l'exercice 2024, prévu par la loi, s'est déroulé ce jour.

Monsieur le Président énonce l'article L.2312-1 alinéa 2 du Code des Collectivités Territoriales : « dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur ».

Conformément à l'article ci-dessus, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les orientations budgétaires de l'année 2023 avant le vote du budget.

Préalablement à ce prochain Conseil d'Administration au cours duquel le budget 2024 sera voté, Monsieur le Président présente donc les orientations budgétaires.

A titre indicatif, les dépenses et les recettes prévisionnelles du compte administratif pour 2023 sont à ce jour celles-ci (en attentes de validation du comptable) :

CA PREVISIONNEL 2023	DEPENSES	RECETTES
MONTANTS PREVISIONNELS	191 662,45 €	232 621,17 €
EXEDENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT (002)	40 958,72 €	

- **ETAT DE LA DETTE : NEANT**
- **INVESTISSEMENT PLURIANNUELS : PAS DE DEPENSES**

Je vous propose de débattre des points ci-dessous pour l'année 2024 :

LES ELEMENTS DE CONTEXTE :

- **LIVRAISON DES REPAS EN 2023** : Nous avons livré 4053 repas le midi et 2389 repas le soir.
- **BONS DE CHAUFFAGE HIVER 2022/2023** : Nous avons délivré 31 bons de chauffage à 300,00 €.
- **AIDE ET SECOURS 2023** (afin de répondre aux demandes loyers impayés, d'aides alimentaires et aides d'urgence) : 24 aides attribuées.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2024 :

- Nous maintenons un montant important sur le poste « aide et secours » (montant prévisionnel plus de 30 000,00 €).
- Il n'y a plus de dépenses d'investissements si ce n'est le remboursement de cautions pour les transmetteurs téléalarme qui sont encore chez certains abonnés (article 165).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 :

- La subvention de la commune sera identique à celle de 2023.
- Les participations pour le portage des repas par les bénéficiaires seront fixées autour de 30 000,00 €.
- Les recettes d'investissement sont constituées par l'épargne nette du budget de fonctionnement.

Après avoir pris connaissance du rapport du débat d'orientations budgétaires 2024 prend acte par son vote au débat consécutif à la présentation du rapport organisé en son sein conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 26/02/2024
- de la publication, le 26/02/2024

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT

